THE TIMES OF ISRAEL | www.timesofisrael.com

Les posts sont fournis par des tiers. Les opinions, les faits et tout le contenu des médias qui y sont présentés représentent uniquement les auteurs, et le Times of Israël n'en assume aucune responsabilité. En cas d'abus, veuillez nous le signaler.

Tunisie : des millions dans les banques depuis des décennies

PIERRE OLIVIER ARIBAUD | 14 JUIN 2016, 11:24 |

es titres de propriété ne constituent pas le seul patrimoine des anciennes familles françaises, italiennes ou maltaises de Tunisie. Un grand nombre de familles ont quitté la Tunisie dans la précipitation soit à partir de 1956 soit en 1967 et y ont en effet laissé des comptes bancaires plus ou moins approvisionnés.

Certains sont parvenus, à force de ténacité et de persévérance, à récupérer leur dû mais cela représente une minorité car devant les tracasseries de tous les ordres la plupart ont renoncé.

On estime aujourd'hui à un millier le nombre de comptes bancaires en déshérence dans les banques tunisiennes.

Pour avoir de temps à autre l'occasion de me colleter au problème je peux temoigner du parcours du combattant qu'il faut engager pour parvenir à des résultats.

Tout d'abord lorsqu'on ne connait pas l'identité de la banque ou les aïeux qui ont eu des comptes, il faut interroger la banque centrale. Qui avec plus ou moins de bonne volonté vous répond plus ou moins rapidement. Si la chance est au rendez-vous on peut espérer déterminer quelle banque a encore dans ses livres le compte d'un lointain parent. Puis interroger ladite banque nécessitera un trésor de patience et bon nombre de documents d'état civil et de succession.

Une fois ces opérations terminées, le numéro du compte identifié et le solde déterminé il faudra s'atteler à en demander le transfert à la banque centrale. Ce qui prendra encore plusieurs longs mois. Et encore faudra-t-il que cela en vaille la peine car quelquefois on ne retrouve que quelques centaines de dinars. Mais aussi il faut bien le dire on a parfois une heureuse surprise avec plusieurs dizaines de milliers de dinars.

Il existe aussi des cas de figure différents. Ceux des comptes ouverts par la SNIT (société nationale immobilière de Tunisie) à son nom pour y loger les fonds provenant de loyers qu'elle perçoit en sa qualité de gestionnaire exclusif de biens étrangers donnés en location.

Pour avoir également l'occasion de me coltiner souvent cette question et la SNIT, je peux dire que c'est la même épreuve. Des certificats, des légalisations, des quitus fiscaux, des actes et des re-actes, bref c'est propre à décourager un chameau de boire après deux ans de désert caniculaire.

1 sur 2 26/10/2016 15:26

Mais on y arrive....si on n'est pas mort avant.

La moralité de l'histoire : comme pour les titres bleu de propriété il ne faut jamais baisser les bras. Toujours faire preuve de persévérance et de ténacité. Relancer sans cesse les administrations et les banques et à l'usure on y parvient toujours.

Ce qui est détestable dans tout cela c'est la complète inertie des gouvernements français et italiens qui jamais ne s'en préoccupent et le plus souvent se contentent de distribuer des listes d'avocats qui achèveront à coups d'honoraires, de lenteurs et d'atermoiements de décourager les plus solides.

Il existe en Tunisie et notamment à Tunis des avocats très compétents et consciencieux. Mais comme le disait Michel Audiard, c'est comme pour les poissons volants. Ce n'est pas la majorité du genre. Car dans ces affaires de comptes en déshérence comme de titres bleu de propriété l'odeur de l'argent comme celle du sang ameute les loups qui portent des cravates.

Une piste pour être objectif et positif : que les familles concernées en France ou en Italie voire en Israël se constituent en associations et exercent des pressions sur les parlementaires et les gouvernements Italiens et Français les obligeant à se saisir de cette question une fois pour toutes. Nous ne manquons pas de relais notamment en France où bon nombre de sénateurs, de députés ou de ministres influents et originaires de Tunisie peuvent être utilement mobilisés autour de cette noble cause.

Il y a fort a parier que les autorités tunisiennes ne s'y montreraient pas hostiles. D'une part en créant une taxation sur les transactions sur les ventes de biens étrangers, cela assurerait de conséquentes rentrées dans le budget de l'état. D'autre part en facilitant les opérations de transfert.

Et qui sait si cela n'inciterait pas non plus de vieilles familles originaires de La Goulette, du Kram, de Kairouan ou de Sfax à y conserver un peu de leurs avoirs pour y venir de temps à autre renouer avec un passé que tous pleurent.

Les solutions existent. La volonté est là, du moins pour quelques uns. Restent le courage et la détermination. Tout est possible à condition de le vouloir.

 $\ensuremath{\texttt{©}}$ 2015 THE TIMES OF ISRAEL, ALL RIGHTS RESERVED

2 sur 2 26/10/2016 15:26